



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2021-393 modifiant le Règlement de zonage
numéro 2019-342 afin d'agrandir la zone I-1**

Ce règlement est entré en vigueur le 17 juin 2021, date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 4 novembre 2021

Joanie Ouellet
Secrétaire-trésorière adjointe

